

# Coopération avec les partenaires

Le HCR collabore avec un vaste éventail d'organisations et d'individus afin d'apporter une protection internationale, une assistance matérielle et des solutions durables aux personnes déplacées. À la vérité, sans ces partenaires, parmi lesquels figurent des gouvernements, des institutions du système des Nations Unies, des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales (ONG) et le mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, il serait difficile, voire impossible, au Haut Commissariat de mener bon nombre de ses activités. Le HCR travaille également avec des universités et des instituts de recherche, des parlementaires, des experts, le secteur privé et les déplacés.

En 2009, le Haut Commissariat entend renforcer ses partenariats et en nouer de nouveaux. Le présent chapitre offre un aperçu sur la collaboration du HCR avec ses principaux partenaires.

## Coordination au sein du système des Nations Unies et avec le Comité permanent interorganisations

Le Haut Commissariat appuie les efforts que les Nations Unies déploient pour accroître l'efficacité de l'action humanitaire internationale. À cette fin, il siège dans des organes de coordination essentiels, comme le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination et ses comités de haut niveau – en particulier ceux qui traitent de la gestion et des programmes – et le Groupe des Nations Unies pour le développement. Il coopère également avec le Comité exécutif pour les affaires humanitaires et le Comité exécutif pour la paix et la sécurité. Enfin, il s'acquitte de ses obligations statutaires en présentant des rapports en temps utile à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et à d'autres entités.



Des réfugiés en Thaïlande utilisent des équipements qui ont été sponsorisés par le projet *Right to Play*.

La crise alimentaire mondiale et les conséquences humanitaires des changements climatiques ont accru l'importance du Comité permanent interorganisations (IASC), qui est le principal mécanisme interinstitutionnel de coordination de l'aide humanitaire. Le HCR entend jouer un rôle de premier plan dans la définition des mécanismes et des méthodes que l'IASC mettra en place pour faire face à ces défis naissants.

En sa qualité de membre de l'IASC, le HCR est également engagé dans l'approche modulaire, dans le cadre de laquelle les différentes parties prenantes collaborent pour tirer le meilleur parti possible des points forts de chaque organisation. Dans ce contexte, le Haut Commissariat appuie le renforcement du réseau de coordonnateurs résidents et coordonnateurs des opérations humanitaires.

Le HCR participe également à d'autres mécanismes de coordination interorganisations, comme la procédure d'appel global et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), qui aide à répondre plus efficacement aux besoins des déplacés dans un environnement de plus en plus complexe et de plus en plus difficile.

Le Haut Commissariat continue de collaborer avec la Commission de consolidation de la paix dans les domaines du relèvement et de la transition, du rapatriement et de la réintégration, de l'État de droit, de la sûreté et de la sécurité des rapatriés, ainsi que du financement des projets de réintégration. Le HCR participe aussi à la préparation des missions intégrées pour garantir une prise en compte adéquate des besoins des déplacés dans les missions de maintien et de consolidation de la paix.

Le HCR mène des activités dans cinq des pays où l'initiative de l'ONU, « Unis dans l'action », est appliquée à titre expérimental, à savoir l'Albanie, le Mozambique, le Pakistan, la République-Unie de Tanzanie et le Rwanda. Le Haut Commissariat participe à la fois à l'élaboration des politiques et à leur mise en œuvre au niveau des pays.

L'initiative « Unis dans l'action » offre au HCR une occasion unique pour collaborer avec des gouvernements hôtes, des organisations de développement et des ONG. Une telle collaboration aboutit à une approche intégrée et coordonnée en matière d'assistance et de transition entre les secours et le développement. Cette initiative permet au Haut Commissariat d'engager les autres membres du système des Nations Unies dans le partage des charges supportées par les zones qui accueillent des réfugiés et des rapatriés, dans la consolidation des régimes d'asile, dans la mise au point de plans d'urgence et de dispositifs de préparation en prévision des catastrophes et dans la recherche de solutions durables pour les déplacés.

Le HCR s'est également engagé à coopérer de manière stratégique avec des partenaires de développement dans les domaines de l'intégration sur place et de la réintégration. Il s'y emploiera au sein du module de relèvement accéléré et du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), en particulier au sein du Groupe de travail sur la transition constitué par ce dernier.

Au sein de l'IASC, le Haut Commissariat copréside l'Équipe SAFE (*Safe Access to Alternative Fuel and Firewood*) avec le PAM et la *Women's Commission for Refugee Women and Children*. La vocation première de cette équipe spéciale est d'améliorer la protection des femmes et des enfants qui assurent l'approvisionnement en combustibles et en bois de chauffe, par exemple en améliorant les mesures qui visent à prévenir les agressions auxquelles s'exposent les femmes et les jeunes filles qui vont chercher du bois à l'extérieur des campements.

Pour servir les objectifs fixés par les résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, ainsi que sur la violence sexuelle, le HCR participe à divers programmes multi-organisations, comme la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit, le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes et le Sous-Groupe de travail de l'IASC sur l'égalité des sexes dans l'action humanitaire.

## Collaboration bilatérale avec des institutions des Nations Unies et des organisations internationales

Le HCR poursuit ses partenariats bilatéraux avec d'autres institutions des Nations Unies, comme l'OMS, le PAM et l'UNICEF, sur un éventail de questions. Le Haut Commissariat s'associe à des organisations de développement, telles que la Banque mondiale, la FAO, le FNUAP, l'OIT, ONU-Habitat et le PNUD, pour traiter les problèmes qui se posent aux déplacés en matière de réintégration et d'autosuffisance. Il collabore également à des programmes d'intégration sur place et de réintégration avec des organismes de financement bilatéraux.

L'initiative du HCR, « Les femmes à la conquête de moyens d'existence », vise à mettre en relation des dirigeantes d'entreprises avec des femmes réfugiées et déplacées à travers le monde afin d'appuyer le perfectionnement des compétences et d'encourager l'esprit d'entreprise. Des liens ont été établis avec le Centre du commerce international à Genève, Manpower, le service Genre-Entrepreneuriat-Marchés (GEM) de la Société financière internationale et le Groupe pour les femmes et le développement de la Banque mondiale.

Le droit des réfugiés et le droit international des droits de l'homme présentant certaines complémentarités, le HCR coopère avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) et les sept organes de suivi de l'application des traités ; il participe également aux travaux du Conseil des droits de l'homme et au nouveau mécanisme d'examen périodique universel.

Le HCR collabore avec l'ONUDC, le HCDH, l'UNICEF, l'OIM, l'OSCE et les ONG concernées afin de veiller à ce que les normes juridiques relatives à la protection des personnes qui relèvent de sa compétence soient respectées dans les mesures de lutte contre le terrorisme et de protection de la sécurité nationale, dans les opérations contre le trafic et la traite des êtres humains et dans le contrôle des migrations.

Si le HCR a été mandaté pour prévenir et réduire les cas d'apatridie et pour protéger les droits des apatrides, un certain nombre d'autres organisations internationales ont également des mandats et des compétences dans ce domaine. Si l'on veut apporter une réponse internationale efficace au problème de l'apatridie, il est indispensable que le Haut Commissariat travaille avec un large éventail d'acteurs. À cet égard, les Conclusions du Comité exécutif sur l'apatridie (2006) et sur la protection internationale (2008) invitent le HCR à renforcer sa collaboration avec d'autres institutions onusiennes, telles que le FNUAP, le HCDH et l'UNICEF.

Le Haut Commissariat s'engagera dans des efforts de plaidoyer avec des organisations régionales et l'Union interparlementaire. Il coopérera également avec l'UNRWA afin de soutenir et de protéger les réfugiés palestiniens. Enfin, en reconnaissance de la contribution des volontaires à son action en 2009, le HCR développera sa collaboration avec le programme des Volontaires des Nations Unies (VNU).

## Collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations

En 2008, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a prêté son concours au HCR en assurant le transport de près de 50 000 réfugiés (essentiellement des Iraquiens et des individus réfugiés au Népal et en Thaïlande) dans des pays tiers aux fins de la réinstallation, ce qui représente une augmentation de plus de 70 pour cent par rapport à l'année précédente. L'OIM aide également le Haut Commissariat à dispenser des services pré-départ aux réfugiés qui vont être réinstallés.

En 2009, les deux partenaires s'efforceront d'accélérer la réinstallation des femmes et des filles dans des situations à risque, ainsi que des personnes souffrant de problèmes de santé. Une autre tâche, tout aussi importante, consistera à organiser l'orientation des dossiers des victimes de la traite qui sont peut-être dans une situation assimilable à celle des réfugiés. Enfin, l'OIM et le HCR coopéreront à un projet visant à évacuer les réfugiés qui ont de graves problèmes de protection dans les centres de transit aménagés à cet effet en Roumanie et aux Philippines, avant de les réinstaller dans des pays tiers.

L'OIM est l'un des partenaires clés du HCR dans le traitement des problèmes associés aux migrations mixtes, notamment en ce qui concerne le rapatriement des migrants bloqués dans un pays de transit ou arrêtés dans le cadre d'activités de lutte contre la traite des êtres humains.

## Collaboration avec le Programme alimentaire mondial

La crise alimentaire actuelle pose des problèmes complexes tant au HCR qu'au Programme alimentaire mondial, qui doivent fournir des vivres à plus de deux millions de réfugiés et de six millions de déplacés internes. Au sein des populations réfugiées de longue date, bon nombre de femmes et d'enfants souffrent de formes graves de malnutrition et d'anémie en raison de leur régime alimentaire monotone, pauvre en oligo-éléments, et des restrictions quant à la possibilité de faire pousser leurs propres cultures vivrières.



Des volontaires du Croissant rouge arabe syrien chargent des camions de nourriture provenant du PAM et destiné aux réfugiés irakiens à Damas.

Le HCR resserrera sa collaboration avec le PAM, conformément au mémorandum d'accord et au Plan d'action établis par les deux organisations. La collaboration portera notamment sur les évaluations conjointes, la formation, la collecte de fonds et le plaidoyer, ainsi que sur la sécurité alimentaire, notamment en relation avec la crise alimentaire actuelle. Les deux partenaires intégreront des critères d'âge, de genre et de diversité dans la planification, les évaluations de besoins et le suivi afin d'améliorer l'aide alimentaire prodiguée aux personnes qui relèvent de la compétence du HCR.

Le HCR et le PAM travailleront de concert dans le contexte du Cadre d'action global des Nations Unies contre la crise alimentaire mondiale, afin de garantir la prise en compte des besoins des réfugiés et des déplacés. En mars 2008, le PAM a accepté d'accorder la priorité à la distribution de vivres aux personnes les plus vulnérables, notamment les réfugiés et les déplacés internes. Pour sa part, le HCR s'efforce de persuader la communauté internationale d'accroître son appui au PAM.

La coopération entre les deux organisations s'est illustrée, par exemple, dans le groupe de travail sur les migrations mixtes en Somalie, dans le programme visant à filtrer les nouveaux arrivants sur l'île italienne de Lampedusa et à leur venir en aide, et lors de l'organisation de conférences sur les migrations dans les régions de la Caraïbe et de l'Afrique occidentale. En 2009, l'OIM jouera un rôle plus actif dans le Plan d'action en dix points du HCR pour la protection des réfugiés dans le cadre des migrations mixtes. Les deux partenaires se proposent également de mettre au point des procédures opérationnelles communes pour renforcer la protection des victimes de la traite.

## Coopération avec des organisations régionales

Le HCR prête main-forte à l'Union africaine, qui prépare un sommet spécial des chefs d'État africains sur le sujet des déplacements forcés. Le sommet pourrait aboutir à l'adoption d'une Convention pour la protection et l'assistance des déplacés internes.

Le partenariat du HCR avec la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a produit de bons résultats en matière d'intégration sur place (*voir à ce propos le chapitre sur les solutions durables*) et de gestion du lien entre l'asile et les migrations. Il a également favorisé les efforts d'alerte rapide et de préparation aux situations d'urgence. Plusieurs ateliers, consacrés aux systèmes d'alerte rapide à des fins de prévention des conflits, de planification préalable et d'intervention en cas d'urgence ont été organisés pour les membres de l'équipe d'intervention d'urgence de la CEDEAO.

En Afrique orientale, le HCR et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, qui regroupe six États de la région, travaillent à un système d'alerte rapide. Le Haut Commissariat a entamé des pourparlers avec la Communauté d'Afrique de l'Est afin de conclure un accord de partenariat portant, entre autres choses, sur les mouvements migratoires mixtes et la traite des êtres humains.

La coopération entre le HCR et la Ligue des États arabes, entamée il y a fort longtemps, a abouti à l'organisation d'un atelier commun sur les questions d'asile et de migration à l'intention de parlementaires arabes en octobre 2008. Une

étude sur l'asile dans l'Islam et dans le droit international a été lancée lors de l'atelier. Dans le cadre de la coopération avec l'Organisation de la Conférence islamique, une conférence ministérielle sur les réfugiés dans le monde musulman est prévue au premier trimestre 2009. Le Haut Commissariat renforce également ses liens avec le Conseil de coopération du Golfe.

En Europe, le HCR est engagé dans des partenariats stratégiques avec des institutions de la société civile et des organisations à vocation régionale, comme l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Conseil de l'Europe, l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures, le Conseil européen sur les réfugiés et les exilés, les Consultations intergouvernementales sur les politiques en matière de droit d'asile, de réfugiés et de migrations, et le Centre international pour le développement des politiques migratoires.

Dans la région des Amériques, la coopération du HCR avec l'Organisation des États américains (OEA) a été stimulée par la conclusion d'un mémorandum d'accord. L'OEA a adopté une résolution sur les réfugiés et les déplacés internes qui tient compte de manière adéquate des préoccupations du Haut Commissariat.

Le HCR participe aux grands forums consacrés aux migrations et aux droits de l'homme dans la région, pour veiller à ce qu'ils traitent des besoins des réfugiés et des demandeurs d'asile. L'identification des personnes qui ont besoin de la protection internationale au sein des flux migratoires mixtes et l'adoption de garanties de protection pour prévenir l'application systématique et sans distinction de mesures de contrôle des migrations sont deux des principales préoccupations du Haut Commissariat.

En Amérique latine, la Réunion régionale sur les migrations a récemment tenu un séminaire sur la protection des réfugiés et les flux migratoires. Le HCR a également intensifié sa coopération avec le Marché commun du Sud (MERCOSUR) et son Forum spécialisé sur les migrations. Dans ce contexte, des ateliers traitant de la sécurité, des droits de l'homme, de la protection des réfugiés et de la mise en œuvre du Plan d'action de Mexico ont été organisés en mars et en octobre 2008.

Le Haut Commissariat coopère en outre avec le Sommet ibéro-américain et la Conférence sud-américaine sur les migrations. Le Sommet s'est réuni en octobre et la Conférence est prévue en Uruguay à la fin de l'année 2008 pour débattre de questions en rapport avec la jeunesse. Des activités similaires seront entreprises en 2009.

En Asie et dans le Pacifique, le HCR encourage l'adoption de politiques gouvernementales qui tiennent compte des problèmes sensibles de migration et d'asile en participant à divers forums régionaux, comme le Processus de Bali, les Consultations Asie-Pacifique sur les réfugiés, les personnes déplacées et les migrants et l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique. L'apatridie et la

naturalisation figurent également parmi les questions importantes que le HCR s'efforce de traiter dans la région.

Le Haut Commissariat a également fait équipe avec le Centre de gestion des opérations en cas de catastrophe de l'Association sud-asiatique de coopération régionale, implanté à New Delhi. En 2009, il prévoit d'organiser des ateliers sur la gestion des crises et des opérations en cas de catastrophes.

La Conférence des Directeurs des services d'immigration du Pacifique réunit les services d'immigration de 23 pays de la région et des territoires du Pacifique pour débattre de questions d'intérêt commun et pour encourager la coopération multilatérale. Les responsables des services d'immigration se retrouvent chaque année pour discuter de questions telles que les législations et les politiques en matière d'immigration, le trafic de personnes et le renforcement des capacités. Le HCR assiste aux réunions en qualité d'observateur et fait part de son point de vue sur la protection des réfugiés et des apatrides au sein des mouvements migratoires.

## Coopération avec les ONG

Le HCR a conclu des accords de partenariat avec quelque 640 ONG provenant de toutes les régions du globe. Les ONG sont un maillon clé du processus de transition entre les opérations de secours et le développement.

Environ 75 pour cent des ONG partenaires sont des organisations locales, qui font profiter le HCR de leur connaissance approfondie du contexte local, de leur présence sans équivalent sur le terrain et de leur aptitude à se mobiliser dans les plus brefs délais, en devenant rapidement opérationnelles, dans les situations d'urgence. Les ONG internationales apportent leur expérience considérable, ainsi que des ressources humaines et matérielles. Récemment, le HCR s'est tourné vers des ONG pour assurer la prise en charge de besoins croissants en matière d'assistance juridique et de protection.



Des demandeurs d'asile somaliens sont examinés par un docteur de Médecins sans Frontières au centre d'accueil d'Ahwar au Yémen.

Outre les ONG auxquelles il est lié par des accords de partenariat officiels, le Haut Commissariat travaille avec de nombreuses autres ONG sur une base opérationnelle. Ces partenaires soutiennent l'action du HCR dans différents domaines, notamment les secours d'urgence, la réinstallation, la recherche et la défense de la cause. En 2009, le HCR aidera de nombreuses ONG locales à améliorer la gestion, notamment de questions touchant aux frais généraux et aux salaires.

Le Haut Commissariat continuera de promouvoir le Dispositif mondial d'aide humanitaire, qui offre aux ONG, aux Nations Unies et au mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge un forum pour débattre de questions stratégiques au plus haut niveau.

Les consultations que le Haut Commissariat organise chaque année à Genève réunissent des ONG venues du monde entier et sont l'occasion de discussions utiles entre ceux qui s'engagent en première ligne sur le front des opérations. En 2008, les Consultations ont attiré plus de 340 participants ; dans leurs rangs figuraient 206 ONG, dont 93 ONG nationales. Le nombre de réfugiés assistant aux consultations a également augmenté ; ceux-ci ont enrichi les débats, en y apportant leur expérience et leur connaissance de la situation sur le terrain. Le Haut Commissariat continuera à organiser cette manifestation et à étudier les moyens qui permettraient de la reproduire à l'échelle régionale.

## Partenariats d'entreprise

En 2008, les partenariats avec le secteur privé ont abouti à des résultats concrets : la campagne de collecte de fonds organisée auprès des salariés de PricewaterhouseCoopers a permis de recueillir 4 millions de dollars E.-U. pour des programmes éducatifs au Tchad ; les recettes générées par la course de Nike, *Human Race*, financeront également des programmes éducatifs et sportifs pour des réfugiés au Tchad ; la campagne « Donner c'est gagner », organisée par le Comité international olympique et le HCR, a recueilli des vêtements de sport pour quelque 82 000 réfugiés ; la

Fondation pour les Nations Unies a fait un don de 2 millions de dollars E.-U. pour la prévention du paludisme en Afrique ; lors de la Clinton Global Initiative, Bill Clinton a annoncé que le HCR bénéficierait de la campagne de la Fondation pour les Nations Unies, « Rien que des moustiquaires », laquelle fournira des moustiquaires à plus de 630 000 personnes réfugiées au Soudan, au Kenya, en République-Unie de Tanzanie et en Ouganda ; et WPP s'est engagé à améliorer la stratégie de communication et d'image du HCR en accomplissant à titre gracieux un travail d'une valeur de 10 millions de dollars E.-U. Enfin, le projet *Community Technology Access*, monté en étroite coopération avec Microsoft, a considérablement progressé et sera bientôt lancé au Rwanda et au Bangladesh.

En 2009, le Haut Commissariat tirera parti des succès remportés en 2008. Il renforcera ses partenariats avec les membres du Conseil des chefs d'entreprise (Manpower, Merck, Microsoft, Nike, PricewaterhouseCoopers et WPP) en mettant au point des programmes liés aux métiers de base de ses partenaires, des campagnes de collecte auprès des personnels et des formules permettant l'engagement des salariés. Le HCR prévoit aussi de forger des partenariats avec le secteur privé pour accroître les possibilités d'emploi indépendant, en particulier lors des opérations de rapatriement et auprès des populations réfugiées de longue date.

Le Haut Commissariat élaborera de nouvelles campagnes de marketing liées à la défense de la cause des réfugiés, en tirant parti de la forte notoriété d'associations sportives comme le FC Barcelona et des entreprises figurant parmi ses partenaires. Il s'attachera également à instaurer des partenariats avec le secteur privé en coopération avec d'autres institutions des Nations Unies.

Les partenariats avec d'importantes fondations, comme la Fondation pour les Nations Unies et la Fondation Nike, seront consolidés. Certains projets visant à appuyer le rapatriement des réfugiés au Sud-Soudan seront exécutés en étroite coopération avec la Fondation Bill & Melinda Gates. Enfin, le HCR explorera activement toutes les pistes qui permettraient d'entamer une coopération avec d'autres fondations au fort potentiel.